

Conseil d'école
Jeudi 19 octobre 2017

Présents :

Mme Maryline LEVEQUE, Adjointe au Maire de Mandres-les-Roses déléguée auprès du Conseil d'École
Mme Hélène CORDOIRO, Responsable du service Enfance Jeunesse et Population de la ville de Mandres-les-Roses

M. Didier FABRE, Délégué Départemental de l'Education Nationale

Mmes Maud ANDRE, Céline AUMAGE, Véronique BARTEL, Dorothee BRESSON, Valérie FERREIRA, Marie FRANC, Solveig LE GOFF, Sabine POTIER, Marine ROULLIER, Claire RUBI, Isabelle SCHNEIDER, Isabelle WAGNER, M. Yann MENGUY, représentants de parents d'élèves de la liste présentée par la FCPE
Mmes Magali BOUKHERS, Harmonie BOURCIER, Marie-Noël WEISHAR, Nathalie POPHILLAT, Elodie DAUPIN, Claire DE BARROS, Stéphanie GUIMARD, Vanessa BENICHOU, Emmanuelle FINK, Estelle KEDDAR, Audrey LE ROCH (en remplacement de Mme BOELENs), Muriel PAUPARDIN, Anne-Claire MANGE, Muriel TASTET, enseignantes

M. Thibault OULIE, Bruno GAILHAC, enseignants

Excusés :

Mme Brigitte DESROCHES, enseignante

M. Éric FAIVRE, représentant de parents d'élèves FCPE

Président de séance : Bruno GAILHAC

Secrétaire de séance : Anne-Claire MANGE

Ordre du jour :

1. **Bilan de la rentrée 2017**
 - o **structure et effectifs**
 - o **compte-rendu financier de la coopérative scolaire**
2. **Présentation et vote du règlement intérieur**
3. **Projets d'école et de classes**
4. **Sorties scolaires**
5. **Travaux**
6. **Sécurité**

Propos introductif

Tour de table afin chacun puisse se présenter. M. Fabre, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale présente rapidement son rôle au sein du Conseil. Nommé par l'Inspectrice d'Académie, il veille au bon fonctionnement des écoles et accompagne les équipes éducatives et les parents. M. Fabre ajoute qu'il sera attentif à ce que la laïcité soit bien présente et respectée, que la sécurité de tous soit assurée afin que le vivre ensemble au sein de la communauté éducative puisse se mettre en place. Remerciements aux parents élus pour leur engagement et leur investissement. Ceux-ci ont participé au bon déroulement de l'élection. Le taux de participation a augmenté de 5 points par rapport à l'an passé pour atteindre 47,19% (260 votants pour 551 inscrits).

1. BILAN DE LA RENTRÉE 2017

o **Structure et effectifs**

18 enseignants au total dont 13 nouveaux.

4 postes sont pourvus par des Maîtres Formateurs qui partagent leur classe avec un autre enseignant afin d'assurer leurs missions de formateurs.

Suite à l'ouverture de la 13^e classe en juin, priorité a été donnée à l'allègement des effectifs des classes de CP pour que les conditions d'apprentissage de la lecture soient plus favorables.

Le départ de Mme Touzain (CP/CE1) après deux semaines de fonctionnement a occasionné une semaine de transition.

| | Classe | Enseignant | Effectif |
|------------------------------|---------|---|--------------|
| CP 55 Élèves | CP A | Magali BOUKIERS et Harmonie BOURCIER | 22 |
| | CP B | Marie-Noël WEISHAR | 24 |
| | CP/CE1 | Nathalie POPHILLAT | 9 + 13 (22) |
| CE1 74 élèves | CE1 A | Thibault OULIE et Elodie DAUPIN | 24 |
| | CE1 B | Claire DE BARROS | 25 |
| | CE1/CE2 | Stéphanie GUIMARD | 12 + 10 (22) |
| CE2 60 élèves | CE2 A | Vanessa BENICHOU | 25 |
| | CE2 B | Estelle KEDDAR et Emmanuelle FINK | 25 |
| | CM1 | Céline BOELENs et Harmonie BOURCIER | 28 |
| CM1 65 élèves | CM1 B | Muriel PAUPARDIN | 29 |
| | CM1/CM2 | Sandrine DEHAYE | 8 + 18 (26) |
| | CM2 | Anne-Claire MANGE et Muriel TASTET | 31 |
| CM2 79 élèves | CM2 A | Anne-Claire MANGE et Muriel TASTET | 31 |
| | CM2 B | Brigitte DESROCHES et Harmonie BOURCIER | 30 |
| Total à ce jour | | | 333 |
| Moyenne par classe à ce jour | | | 25,6 |

Mme Touzain a pris soin de contacter chaque famille et Mme Pophillat a su garantir la continuité nécessaire.

Perspectives

3 élèves arriveront à la rentrée des vacances d'automne, alors qu'une élève quittera l'école pendant cette période. L'effectif sera alors de 335 élèves. (moyenne de 25,8 élèves par classe)

79 élèves de CM2 quitteront l'école en fin d'année et 70 élèves de Grande Section entreront en CP. Les effectifs devraient donc être légèrement en baisse à la rentrée 2018 soit 326 élèves. Nous espérons que cette baisse n'aura pas d'incidence sur le nombre de postes mis à disposition de l'école.

Les représentants parents posent la question de nouveaux arrivants liés à la construction de logements. La mairie répond que les terrains ne sont pas encore vendus, ce ne sera pas à prendre en compte pour la rentrée prochaine.

COMMUNICATION AVEC L'ÉCOLE

Gwenaëlle BATISSE, assure

- l'accueil téléphonique
- l'accueil des familles venant chercher leur enfant sur le temps scolaire
- une aide aux tâches administratives de l'école
- une aide aux soins prodigués aux élèves

Elle bénéficie d'un contrat aidé qui prendra fin début décembre 2017 et ne sera pas renouvelé.

Ceci est regrettable pour tous.

Les familles sont donc invitées à privilégier la correspondance écrite (courriel et/ou cahier de correspondance) plutôt que l'appel téléphonique.

Mise en place d'un Espace Numérique de Travail (Beneyluschool) pour :

- rendre lisible les actions engagées dans les classes
- fluidifier la communication avec les familles
- entrer dans l'ère du numérique

Les représentants de parents sont tout à fait favorables à cette initiative et remercient les enseignants qui ont utilisé cet espace l'an passé.



AIDE AUX ÉLÈVES

Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

Le RASED se limite sur le secteur à la présence d'une psychologue scolaire. Il est regrettable que les élèves en difficulté ne puissent bénéficier de l'aide d'un Maître E (aide pédagogique à l'entrée dans les apprentissages) et d'un Maître G (aide rééducative facilitant l'accès au « devenir élève tant au niveau de l'attitude que de la disponibilité intellectuelle »)

Elisabeth FREYERMUTH : psychologue scolaire

Sa mission est d'accompagner les enseignants pour l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des élèves, en apportant un éclairage sur les stratégies d'apprentissage des élèves en difficultés :

- réalise des observations et des bilans psychologiques ;
- analyse et interprète les données recueillies ;
- mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents ;
- peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école ;
- participe aux équipes éducatives et de suivi (élèves en situation de handicap) ;
- fait le lien entre les partenaires de soin, de rééducation, l'école et les familles.

Coordonnées : Elisabeth.Freyermuth1@ac-creteil.fr

RASED

École LES BUISSONS

2 rue des Bruyères

94440 MAROLLES-EN-BRIE

☎ : 01 45 95 02 15 (répondeur)

Santé à l'école

Docteur Nathalie FABRE : Médecin Scolaire

Sa mission est de contribuer à la réussite des élèves et participer à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques :

Elle réalise des visites médicales ayant pour objectifs principaux :

- le diagnostic médical des difficultés susceptibles d'entraver la scolarité des élèves ;
- l'adaptation de la scolarité aux besoins des élèves avec des aménagements concertés avec l'équipe éducative ; (PPS, PAP)

- le suivi des élèves ayant des besoins spécifiques ; (PAI)
- le lien entre la famille, l'école et le monde médical. (PAI)

Muriel Clavel : Secrétaire Médicale

Permanence à Boissy-Saint-Léger :

- le lundi, le mercredi (toute la journée)
- le vendredi matin

Coordonnées : muriel.clavel@ac-creteil.fr ou cms.940004-0001c@ac-creteil.fr

Centre Médico-Scolaire BOISSY-SAINT-LÉGER

École Amédée DUNOIS

18 rue de Sucy

94470 BOISSY-SAINT-LÉGER

☎ : 01 45 69 30 59

Les parents sont invités à prendre contact avec le Centre Médico-Scolaire de toute urgence si leur enfant doit prendre des médicaments sur le temps scolaire ou périscolaire pour faire le point sur le PAI.



A ce jour, de nombreux renouvellements sont encore en attente. L'absence de ce document engage la responsabilité des personnels et la santé des enfants.

Les médicaments sont entreposés en Salle de Maîtres pour être facilement accessibles à tous.

Nathalie ROUSSEL : Infirmière de l'Éducation Nationale du Collège Simone VEIL

Elle effectue les visites de contrôle obligatoires au cours de la scolarité. Les élèves de CE2 devraient être concernés cette année. Les parents seront informés afin de fournir le carnet de santé de leur enfant.

Scolarisation des élèves en situation de handicap

Valérie FAZENDEIRO : Enseignant Référent pour la Scolarisation des Élèves Handicapés

- assure la mise en œuvre et le suivi des **Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS)** et les relations entre les différents acteurs ;
- organise les **Équipes de Suivi à la Scolarisation** ;
- participe aux **Équipes Préparatoires** à la mise en place d'un PPS.

Coordonnées : Valerie.Fazendeiro-Morot@ac-creteil.fr

Collège Simone VEIL

12 rue François Coppée

94520 MANDRES-LES-ROSES

Tél. : 01 56 32 30 80

Nabila YAHIA-CHERIF et Colleen MARTINS : Assistantes de Vie Scolaire

- viennent en aide à 2 élèves de l'école

5 élèves en situation en handicap sont en attente de nomination de leur AVS, par manque de personnel.

Les représentants de parents proposent de faire un courrier pour alerter l'administration sur cette situation.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

En chiffres

ÉTUDE :

20 à 30 enfants restent à l'étude.

Encadrement des deux études par des enseignants de l'école.

Il s'agit d'une étude surveillée et non dirigée. Cela signifie qu'une vérification du « travail du soir » est effectuée et non un accompagnement. La priorité est toutefois donnée aux élèves de CP et CE1 répartis dans les deux études.

CANTINE :

270 à 290 enfants mangent à la cantine chaque jour.

On note, en ce début d'année, une augmentation des effectifs par rapport à l'an passé. Le mois de septembre a été particulièrement compliqué pour trouver du personnel d'encadrement. Actuellement, 11 personnes encadrent la pause méridienne. La municipalité poursuit sa recherche de surveillants.

ACCUEILS :

En moyenne, une trentaine d'enfants participent à l'accueil du matin et plus de 70 à l'accueil du soir.

Pour l'ensemble de ces dispositifs, l'inscription administrative s'effectue auprès de la mairie. Il est rappelé aux familles qu'une PRÉ-INSCRIPTION SUR LE PORTAIL FAMILLE 48h00 à l'avance est nécessaire pour éviter une majoration de 10%.

Les représentants municipaux indiquent qu'un ordinateur est disponible en mairie pour venir faire l'inscription sur le portail familles. Les représentants de parents signalent que certaines inscriptions « sautent » alors que les enfants sont inscrits à l'année.



Qui contacter ?

Directrice du site : Cécile DARCHE

Téléphone de service : 06 73 89 89 65

Coordonnatrice : Stéphanie LENOIR au Service municipal Enfance-Jeunesse

o Compte-rendu financier de la coopérative scolaire

Les comptes de l'année scolaire 2016-2017 ont été vérifiés par Mmes MANGÉ et GUIMARD enseignantes de l'école ainsi que par M. FAIVRE, représentant de parents d'élèves. Ils sont disponibles sur demande.

| CHARGES | | €uros | PRODUITS | | €uros |
|--------------------------|---|--------------------|---------------------------|--|--------------------|
| 607 | Achats de produits pour cession | 4 519,90 € | 707 | Ventes de produits pour cession | 6 409,00 € |
| 618 | Charges des activités éducatives | 3 865,70 € | 708 | Produits des activités éducatives | 462,00 € |
| 6281 | Cotisations versées à l'OCCE | 547,20 € | 741 | Subventions de l'Etat ou des collectivités locales | 0,00 € |
| 6282 | Assurance(s) versée(s) | 106,14 € | 742 | Subventions d'associations | 0,00 € |
| 65 | Autres charges courantes | 1 294,32 € | 75 | Autres produits courants | 1 210,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 16,00 € | 756 | Participations volontaires des familles | 6 174,00 € |
| 68 | Achat de biens durables** | 1 410,42 € | 76 | Produits financiers (mutualisation) | 0,00 € |
| | | | 77 | Produits exceptionnels | 0,00 € |
| Total des charges | | 11 759,68 € | Total des produits | | 14 255,00 € |
| | | + | | | + |
| | Excédent (1) (Produits - Charges) | 2 495,32 € | OU | Déficit (2) (Charges - Produits) | 0,00 € |
| | | = | | | = |
| | (3) | 14 255,00 € | <==== = ====> | (4) | 14 255,00 € |

BILAN simplifié au 31 août 2017 en Euros

| ACTIF | | €uros | PASSIF | | €uros | |
|---|-------------------|-------------------|--|----------------------------|-------------------|--------|
| <i>(Soldes des comptes au 31 août 2017)</i> | | | | | | |
| 512 | BANQUE* | 7 483,54 € | 110 | Report à nouveau | 4 998,92 € | |
| | | + | | | + | |
| 514 | CHEQUES POSTAUX* | 0,00 € | <i>(égal à l'actif / passif au 31 août 2016)</i> | | | |
| | | + | | | + | |
| 530 | CAISSE EN ESPÈCES | 10,70 € | 120 | Excédent (+) | 2 495,32 € | |
| | | + | | | - | |
| 5... | Autre compte* | 0,00 € | OU | 129 | Déficit (-) | 0,00 € |
| | | = | | | = | |
| Total de l'actif (5) | | 7 494,24 € | <==== = ====> | Total du passif (6) | 7 494,24 € | |

Les PRODUITS (recettes) proviennent de la vente des photos et des dons des familles.

Les CHARGES (dépenses)

La coopérative a permis d'acheter :

- des albums, du matériel d'arts plastiques, d'activités manuelles, d'EPS, des jeux de société...

La coopérative a aussi permis de financer en partie ou intégralement :

des sorties scolaires

La coopérative dispose donc de **7 494,24€** en ce début d'exercice 2017-2018.

Le conseil de coopérative a décidé d'affecter l'excédent de 2 500 € au financement de sorties scolaires (prise en charge des transports).

M. Fabre demande à quoi correspondent les autres charges courantes

Après vérification, les 1 294,32€ d'autres charges correspondent aux licences réglées à l'Usep du secteur Boissy-Saint-Léger (les cotisations Usep ayant transité par la coopérative).

2. PRÉSENTATION ET VOTE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La proposition de règlement intérieur a été communiquée aux représentants de parents d'élèves, avant le Conseil d'École afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le règlement intérieur doit être un document lisible qui fixe un cadre commun de fonctionnement à partir des textes réglementaires suivants :

- circulaire ministérielle n° 2014-088 du 9-7-2014 ;
- règlement Type Départemental du Val Marne validé le 19-6-2014 par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.

Quelques points ont été ajoutés pour le rendre plus lisible et compréhensible.

Il permet de définir et contractualiser le rôle de chacun.

Il est organisé en 6 Titres segmentés en sous-titres, comme suit :

PRÉAMBULE

Principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité.

TITRE 1 : ADMISSION A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Rappel que l'instruction est obligatoire pour tous les enfants, quelle que soit leur nationalité, ayant 6 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours.

Précise les conditions d'admission de tous les élèves

TITRE 2 : FRÉQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire.

2.1 Absences

Toute absence doit être justifiée.

2.2 Retards

Il sera demandé à la famille de justifier du retard.

2.3 Sortie d'élèves pendant le temps scolaire

Un enfant ne peut pas sortir seul de l'école pendant les heures scolaires.

TITRE 3 : HORAIRES ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

3.1 Horaires (Présentation de la modification)

| 3.1 Horaires | Classe du matin | | Pause repas | | Classe de l'après-midi | |
|------------------------------------|-----------------|-------|-------------|-------|------------------------|-------|
| | début | fin | début | fin | début | fin |
| Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi | 8h30 | 11h30 | 11h30 | 13h30 | 13h30 | 16h30 |

3.2 Accueil et remise des élèves aux familles

Ouverture des portes 10 minutes avant le début des classes

Enfants remis à la responsabilité des parents à l'heure des sorties des classes.

3.3 Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.)

Horaires et organisation générale

3.3 Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.)

Elles s'adressent à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants, ou les projets mis en œuvre. Elles sont assurées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité. Après accord des parents, elles se déroulent les lundi, mardi et/ou jeudi de 11h35 à 12h05 pour toutes les classes.

TITRE 4 : VIE SCOLAIRE

Définition des règles du Vivre Ensemble

| TITRE 4 : VIE SCOLAIRE |
|---|
| Les règles de vie reposent sur le RESPECT de soi, des autres, du matériel, des lieux, de l'environnement. |

4.1 Comportement des élèves

Droits et devoirs

TITRE 5 : USAGE DES LOCAUX - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

5.1 Utilisation des locaux – responsabilité- droit d'accueil

5.2 Hygiène

5.3 Sécurité

liste d'objets interdits :

Pour des raisons de sécurité, **sont interdits** :

- tout objet dangereux tranchant, nocif (verre, couteau, etc.) ;
- tout objet de valeur : téléphone portable, lecteur de musique portable, console de jeux, bijoux, cartes pour jouer (de type Pokemon),... ;
- les sucettes, chewing-gums ;
- les balles dures (de type tennis ou balles « rebondissantes »), ballons, gros calots et autres « boullards » ;
- les jeux de société à caractère violent.

En cas d'introduction d'objet interdit dans l'école, la famille sera invitée à venir récupérer celui-ci auprès de l'enseignant de la classe.

Le port de sandalettes ouvertes, de tongs ou talons hauts est très fortement déconseillé.

Les représentants de parents soulignent le problème du téléphone portable qui rassure les familles quand l'enfant rentre seul. Il est préconisé de laisser le portable au domicile et que l'enfant l'utilise dès son retour à la maison.

Certains jouets sont autorisés mais au risque de les perdre ou de se les faire prendre. L'équipe enseignante a décidé d'autoriser les cartes à jouer mais en limitant la quantité. Pour les bijoux, il sera ajouté le terme « pendants » car dangereux. Les toupies avec lanceur sont interdites pour les mêmes raisons.

5.4 Surveillance

5.5 Accidents et soins aux élèves

5.6 Assurance

5.7 Médicaments

En cas de traitement ponctuel à prendre au cours de la journée, les parents sont invités à prendre contact avec le directeur.

Les médicaments sont entreposés en salle des maîtres.

5.8 Participation des membres de la communauté éducative

TITRE 6 : CONCERTATION ENTRE LES FAMILLES ET LES ENSEIGNANTS

6.1 Le Conseil d'École

Définition du rôle du Conseil d'École

Modalités de communication entre les familles et les enseignants :

Cahier de correspondance

Réunions Parents/Enseignants

Les membres du Conseil d'École sont invités à voter concernant l'adoption du règlement intérieur.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Il sera collé dans les cahiers de correspondance des élèves accompagné de la Charte de la Laïcité.

3. PROJETS D'ÉCOLE ET DE CLASSES

Le Projet d'École 2017-2020 est en cours de rédaction.

Il se base sur

- le bilan du projet 2014-2017

- les indicateurs actualisés

- le projet académique :

- adapter l'accompagnement des élèves au plus près de leurs besoins
- mettre en pratique la citoyenneté avec toute la communauté éducative
- promouvoir une éducation partagée avec les parents

Le projet d'école sera présenté au cours du second Conseil d'École. Des échanges avec les représentants de parents seront nécessaires notamment autour de la promotion d'une éducation partagée.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires visent à :

1- l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages

2- l'aide au travail personnel

3- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école

Prise en charge pendant 6 semaines de groupes de besoins en français, mathématiques, et/ou méthodologie (séances de 30 minutes de 11h35 à 12h05). Plus tard dans l'année, les APC pourront concerner des activités prévues dans le cadre du projet d'école.

CRÉATION D'UNE ASSOCIATION USEP ET PROJETS DE CLASSE :

L'équipe enseignante a souhaité que les élèves de leurs classes poursuivent l'expérience USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) en créant une association locale SPORT EN COULEUR (nom créé et choisi par les élèves)

Le bureau directeur est composé de :

- Mme MANGE, Présidente
- Mme GUIMARD, Secrétaire
- Mme BENICHOU, Trésorière

L'adhésion à l'USEP permet de :

- enrichir l'offre d'activités support d'apprentissages en EPS
- bénéficier du prêt de matériel onéreux
- participer à des rencontres sportives
- participer à des événements sportifs
- organiser des événements sportifs de proximité (rencontres avec les classes de Périgny, rencontre 1,2,3 Courez-Volez Challenge Jacques Ducasse avec Ela qui se déroulera le **samedi 18 novembre pour associer parents et enfants dans une course de solidarité**)

Les parents volontaires sont invités à prendre une licence Usep (17€) s'ils souhaitent participer aux temps de formation proposés par l'Usep Val-de-Marne. (Usage du mur d'escalade, golf, escrime, ...)

PROJETS DE CLASSE

Mme GUIMARD remercie les familles pour leur investissement afin de faire parvenir des cartes postales de pays éloignés, en vue de les situer sur le planisphère et découvrir les caractéristiques de ces lieux.

Mme DEHAYE présente le projet de partenariat avec « Les concerts de poche ». La chorale inter-âges donnera une représentation en salle d'Orléans le samedi 9/12/2017.

Mmes DE BARROS et POHPILLAT indiquent qu'un projet de chorale avec les classes de CP/CE1 et CE1B est en préparation.

Les autres projets seront exposés lors du prochain Conseil d'Ecole.

Les représentants de parents voudraient travailler sur un projet de jumelage sous forme de journal et/ou d'une correspondance avec une école étrangère, plutôt de langue anglaise. Les programmes préconisant une pratique orale, il serait plus pertinent de réaliser des capsules vidéos avec les tablettes. Cette correspondance pourrait aboutir à un voyage à l'étranger (échange avec les correspondants). Pour cela, il faudrait aussi se rapprocher du collège car la 6^e fait partie du cycle 3.

Les représentants de parents déplorent l'absence de classe transplantée.

Il est rappelé que de tels projets sont basés sur le volontariat des enseignants et l'obligation d'avoir l'accord des parents pour que tous les enfants partent. Par ailleurs, les contraintes administratives sont devenues beaucoup plus lourdes. L'aide à projet versée par la municipalité ne couvrira pas tous les frais ce qui peut être un frein.

Les parents restent, toutefois, très demandeurs.

Les représentants de parents souhaiteraient relayer les projets de classe sur leur page Facebook, pour que les parents des autres classes voient ce qui se passe dans l'ensemble des classes.

L'idée est louable mais il est important de veiller à garantir le droit à l'image. Le blog de l'ENT Beneylu devrait progressivement pouvoir permettre cette communication.

Les représentants de parents regrettent l'abandon de l'organisation du Marché de Noël.

Les missions de l'école sont rappelées. L'école doit rester dans sa première mission, c'est-à-dire l'enseignement. Les temps de valorisation de projets (spectacle, bal, exposition...) ainsi que de rencontres parents/enseignants continueront d'avoir lieu.

La partie festive est nécessaire, elle pourra également se faire à travers l'USEP, mais il faut admettre que les rassemblements de masse (335 élèves accompagnés de leur famille représentent environ 1 000 participants) ne peuvent être envisagés en raison de la configuration des locaux et des consignes de sécurité Vigipirate.

Les représentants de parents souhaitent poursuivre la réflexion pour trouver un projet fédérateur rassemblant tous les parents de l'école.

Le DDEN rappelle que les consignes relevant du dispositif Vigipirate "sécurité renforcée - risque attentat" imposent des contrôles renforcés et que ceux-ci doivent être garantis.

4. SORTIES SCOLAIRES

Financement municipal des cars (1 car par année civile par classe)

En lien avec le projet d'école et de la classe

Sortie payante ou à la journée : facultative (assurance obligatoire)

Les sorties sur Paris ne sont pas interdites mais, par mesure de précaution, nous éviterons les lieux touristiques.

Les représentants de parents proposent que les élèves portent un gilet fluorescent lors des sorties scolaires. La coopérative pourrait acquérir un lot de gilets afin de pouvoir aisément identifier les membres du groupe en sortie.

M. FABRE, DDEN indique qu'une charte du parent accompagnateur a été rédigée par les DDEN et que cette charte a été validée par l'Inspectrice d'Académie. Cette charte sera transmise aux parents accompagnant les sorties.

5. TRAVAUX

- **Travaux à venir**

Finition des salles de classe n°13 et 14 en attente

La municipalité indique que les classes seront livrées au plus tard à la rentrée 2018. Une réunion de programmation des travaux aura lieu au cours du mois de novembre. Deux possibilités :

- **Réalisation de travaux pendant les « petites » vacances**
- **Réalisation de l'ensemble des travaux sur l'été 2018.**

La décision sera prise en concertation avec l'équipe éducative de l'école.

Les représentants de parents trouvent que la classe de CM1/CM2 est lésée par rapport aux autres car ne disposant pas d'un tableau interactif. Par ailleurs, cette installation empêche les autres classes d'accéder à la bibliothèque et aux postes informatiques de cette salle. Ils demandent une réunion d'informations avec la mairie.

Le directeur rappelle que l'ouverture accordée en juin est tout de même une bonne chose, et que la classe dispose d'un vidéoprojecteur qui permet de varier les supports d'apprentissage.

La municipalité indique qu'une communication est en effet indispensable quant à la programmation des travaux.

- **Plan numérique (co-financement éducation nationale 4 000 €/mairie environ 7 000 €)**

3 devis réalisés la semaine dernière (de 10 500€ à 12 700€)

15 tablettes Ipad pour les élèves + 1 pour l'enseignant

dispositif mobile avec routeur incorporé

système de connexion des tablettes au vidéoprojecteur

système de contrôle des tablettes via un ordinateur dédié

500€ pour l'acquisition d'applications via le Collège Simone VEIL

6. SÉCURITÉ

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

PROCÉDURE VISANT À

Se mettre à l'abri en attendant la prise de relais par les secours professionnels et les autorités compétentes

OBJECTIFS

Assurer la sécurité des élèves et des personnels

Aider à gérer la crise dans l'école

Organiser la répartition des missions

Appliquer les directives des autorités

PROTOCOLE FACE À UN RISQUE MAJEUR

Mise à l'abri dans les salles de classe en fermant les fenêtres et les rideaux

Deux enseignants chargés de transmettre les informations entre la cellule de crise (bureau du directeur) et les zones de sûreté

PROTOCOLE FACE À RISQUE ATTENTAT ou INTRUSION

- Chercher à s'échapper :
 - o s'éloigner du danger, sans s'exposer au danger.
- Chercher à se cacher :
 - o s'enfermer ;
 - o se barricader ;
 - o rester silencieux ;
- Alerter le 17 ou le 112 et obéir aux forces de l'ordre

CONSIGNES ET PRÉCONISATIONS DE LA POLICE NATIONALE

- Neutraliser le stationnement aux abords des écoles
- Éviter les attroupements de personnes devant l'école
- Surveiller les abords des écoles
- Vérifier l'identité des personnes extérieures à l'école
- Contrôler visuellement les sacs

Un travail de réflexion de l'équipe enseignante a été mené afin de définir le rôle de chacun.

Un document d'information sera transmis aux familles.

Un premier exercice de mise en sûreté se déroulera sur la période 2 (novembre/décembre) un autre aura lieu plus tard dans l'année.

A 21h17, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée.

Compte-rendu rédigé par Bruno GAILHAC, directeur de l'école
à partir des notes prises par Anne-Claire MANGÉ
Représentant élu de la liste FCPE

Le directeur de l'école

